



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 19 JUIN 2017**  
-----

Le 19 juin deux mille dix-sept, à 20H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 12 juin, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 20

VOTE : 24

Pour : 23

Abstention : 1

Contre : 0

**Adopté à la majorité**

**Etaient présents :**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU

**PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :**

Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture  
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Madame ROEKENS

Monsieur Michel CHAUVIN

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE, pouvoir à Madame LALLOIS

Madame Mauricette ROQUE pouvoir à Monsieur CHOPIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre MAURICE

**OBJET :** -----

**2017-39 SUIVI DES RECOMMANDATIONS  
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 29/09/2016, le conseil communautaire a pris acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, suite à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes au titre des exercices 2010 à 2014.

Au titre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Président présente un bilan des actions entreprises suite aux recommandations de la CRC.

La Chambre Régionale des Comptes a fait part de 3 recommandations spécifiques, qui étaient les suivantes :

- Élaborer un projet communautaire au sens de l'article L. 5214-1 du CGCT ;
- Veiller à obtenir des communes membres la transmission des actifs et passifs des compétences transférées
- Améliorer la qualité de l'information financière conformément à la réglementation en vigueur (contenu du Débat d'Orientations Budgétaires et complétude des annexes au Compte Administratif)

Il convient de souligner que le projet communautaire sera élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Plan Local de l'Habitat en cours, qui est l'occasion d'obtenir une vision complète des actions à mettre en œuvre pour le territoire qui peuvent avoir un caractère programmatique ou prospectif.

S'agissant de la transmission des actifs et passifs, les transferts des bâtiments ainsi que les conventions de mises à disposition ont été freinés par le délai d'obtention de l'Éducation Nationale de la désaffectation de l'ancienne école Jean Pillet.

Pour ce qui est de la qualité de l'information financière, le débat d'orientations budgétaires répond désormais à l'ensemble des obligations quant aux données à fournir aux conseillers pour une meilleure transparence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- De donner acte au Président de sa communication sur le bilan des actions entreprises par la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion de l'examen de sa gestion pour les exercices 2010-2014.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

